

Département de Seine-et-Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Procès-verbal
Conseil municipal du 7 novembre 2023 à 20h30

Présents : Thierry Masson, Maire, Christine Groetzing, Yves Loir, Laëtitia Lepaisant, Adjoint, Martine Melet, Catherine Ceraudo, Catherine Ballay, Etienne Brehier, Jean-Pierre Girard, Thomas Bonfils, Gabriel Massart, et Emmanuelle Sormail Conseillers.

Absents excusés :

Guillaume Chapet donne pouvoir à Laetitia Lepaisant
Paul Lanouguere donne pouvoir à Thomas Bonfils

Absent : Titouan Poncelin de Raucourt

Secrétaire : Christine Groetzing

Approbation du procès-verbal du 03/10/2023 unanimité

DELIBERATIONS :

Décisions modificatives :

Notre comptable public nous demande d'effectuer des écritures comptables concernant la cession de la balayeuse et des insuffisances de crédit. Il convient de voter les propositions suivantes :

Budget Commune

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
60612-Energie - Electricité		3000		
60631-Fournitures d'entretien		1000		
60632- fournitures de petit équipement		2500		
6064-Fournitures administratives		500		
61521-Entretien et réparation sur terrains		4000		
615228-Entretien et réparations sur autres bâtiments		1000		
615231-Entretiens et réparations sur réseaux		6000		

615232-Entretien et réparations sur réseaux		6300		
61524-Entretien et réparations sur bois et forêts		1000		
617-Etudes et recherches		20000		
65811-Droits d'utilisation 3000		2000		
6588-Autres charges diverses		3200		
7751-Produits des cessions d'immobilisations				4000
042 opération d'ordre de transfert entre section				
6751-Valeurs comptables des immobilisations cédées		74678.40		
7761-Différences sur réel				70678.40
040 opération d'ordre de transfert entre section				
192-Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		70678.40		
2157-Matériel et outillage technique				74678.40

Vote à l'unanimité.

Budget Eau

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
658-	400			
66111-autres taxes et redevances		400		

Vote à l'unanimité.

Nomination des agents de recensement.

Il est rappelé au Conseil qu'un recensement organisé par l'INSEE aura lieu dans la commune du 18 Janvier au 17 Février 2024. Il revient à la commune de nommer l'équipe de recensement qui, compte tenu du nombre d'habitants du village, comprendra 1 coordonnateur, 1 suppléant et au minimum 2 agents recenseurs.

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Jean-Pierre Girard Coordonateur et Madame Christine Groetzinger suppléante.

Il est proposé maintenant au Conseil de valider la candidature des agents recenseurs. Compte tenu de l'expérience du précédent recensement (2018) l'équipe municipale trouve judicieux qu'il y ait au moins 5 agents recenseurs ; en effet, s'ils ne sont que deux, en cas d'empêchement d'un des agents, la charge de travail est trop importante pour le seul restant.

Les administrés ont accepté que leur candidature soit portée devant le Conseil :

- Oscar Bocci
- Bernard Leschier
- Louisette Carpentier
- Yves Lechevallier
- Odile Lechevallier

Monsieur le Maire soumet chaque candidature au vote du Conseil

Les candidatures suivantes sont acceptées à l'unanimité.

Lors de la séance du Conseil du 7 novembre le Conseil a envisagé une rémunération forfaitaire de 208 euros brut par agent recenseur. Le Maire demande au Conseil de confirmer cette rémunération au bénéfice de Oscar Bocci, Bernard Leschier, Louisette Carpentier, Yves Lechevallier et Odile Lechevallier.

Un arrêté du Maire suivra pour entériner ses nominations.

Le Conseil confirme à l'unanimité la rémunération forfaitaire de 0 euros pour les coordonnateurs et la somme de 208 euros brut pour les agents recenseurs.

Vote des taxes pour le budget 2024 :

Monsieur le maire rappelle que ces taxes sont : La taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non-bâti et le taux de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les pré requis à la décision :

- A) La capacité d'autofinancement de Villiers sous Grez, à ce jour est faible du fait de la consommation énergétique voir négative.
- B) Nous sommes mis en demeure par la préfecture pour des mises aux normes couteuses.
- C) L'amélioration et transformation des services aux administrés passeront obligatoirement par des coûts sur lesquels il devra y avoir des recettes en face.
- D) Une réduction ou annulation de la taxe d'habitation pour certains ménages, et une baisse des dotations en 2024 d'environ 5% (Pour info 16.77 % en 2021).

Monsieur le Maire propose une augmentation de 3% qui se composent comme suit :

- pour la taxe foncière sur le bâti, d'un taux d'imposition de 35.27 % + 3% soit 36.33%
- pour la taxe foncière sur le non bâti, d'un taux d'imposition de 48.29 % + 3% soit 49.74%
- pour Le taux de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, un taux d'imposition de 9.67 % + 3% soit 9.96 %

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité.

Loi APER définition du processus d'information :

La Loi d'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023 demande aux communes de définir sur leur territoire des zones d'accélération d'énergies renouvelables en concertation avec les habitants par une délibération du conseil municipal avant le 6 décembre 2023.

Ce sont des zones dites « favorables » à l'accueil de projets d'énergies renouvelables. Elles correspondent à des emplacements jugés opportuns par les communes pour accueillir des installations. Elles doivent être définies pour chaque type d'énergies renouvelables en fonction de la situation actuelle du territoire communal et de ses potentiels.

Les membres souhaitent une consultation citoyenne, un questionnaire a été distribué et est à compléter et à déposer à la mairie avant le 10 novembre 2023.

Les membres valident cette consultation.

Validation de la 2^{ème} phase FORMALYS mise aux normes du foyer annexe :

Notre consultant va poursuivre sa mission de mise aux normes du foyer annexe, le but étant de mettre le foyer annexe en catégorie 5 par la dissociation administrative du foyer et du foyer annexe avec une modification de l'utilisation de celui-ci (baisse du nombre de personnes au quotidien dans l'établissement), ceci nous oblige à accélérer le transfert du réfectoire vers Recloses.

Pour l'implantation du monte personne, il devrait être installé dans la réserve et desservir le premier étage.

Pour faire cette 2eme phase notre consultant Formalys propose une formation incendie et un devis de mise aux normes du foyer annexe

Devis de 1080€ TTC pour la formation et 3120€ TTC pour l'étude catégorie 5 du foyer annexe.

Les membres approuvent à l'unanimité les devis de FORMALYS.

Contrat rural pour le transfert mairie et agence postale communale :

Le monte personne étant une demande de régularisation d'une mise en demeure préfectorale d'un coût de 136 800 € TTC, Monsieur le maire souhaite engager des travaux de réhabilitation du foyer annexe pour correspondre à la catégorie 5 et rentabiliser ce monte personne imposé.

Dans ce but il est nécessaire :

- De créer une dalle béton au-dessus de la réserve, de créer un bureau mairie dans le réfectoire des petits, de créer un bureau d'agence postale au premier étage.
- De créer éventuellement un petit bâtiment, dissociation du chauffage du foyer annexe.

Les coûts estimatifs en cours d'analyse seront de l'ordre de 539 000 euros TTC.

Monsieur le maire demande aux membres :

- **De l'autoriser à solliciter les subventions nécessaires**
- **D'approuver cet investissement et son enveloppe budgétaire de 550 000 euros maximum**

Des membres refusent le vote et demandent des études complémentaires.

Vente du 3 rue de Larchant :

Monsieur le maire présente la simulation de la trésorerie de la commune sur 3 ans, dans ce cadre et comme déjà annoncé pour réduire les charges de fonctionnement liées à l'entretien du bâtiment, Monsieur le maire propose la vente du bâtiment 3 rue de Larchant, ce bâtiment devrait être vendu au début du 4eme trimestre 2024.

Les membres décident de reporter le vote.

Financement de la STEP

Monsieur le maire informe les membres du rapport de notre prestataire en Maitrise d'Œuvre qui a affiné le coût de la station d'épuration et ses options.

Pour le financement de celle-ci il y a besoin d'un plan de financement qui passe par un emprunt principal à long terme et un emprunt court terme. Lecture de la proposition bancaire.

La structure du prêt serait de 600 000 euros à long terme et de 400 000 euros à court terme.

Les membres ayant décidés le plan de financement, autorisent, à l'unanimité, Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à l'ouverture de ces demandes de prêt auprès du crédit agricole.

Validation du plan communal de sauvegarde (PCS) :

Le plan communal de sauvegarde présenté par Laetitia Lepaisant concerne la protection et la coordination des secours en cas de catastrophe naturelle ou autre dans le village.

Les membres valident cette version du PCS autorisent Monsieur le maire à produire l'arrêté correspondant.

Informations

Les travaux de stationnement rue de l'église ont été effectués conformément aux prescriptions de l'agence routière départementale.

Monsieur Bocci présent au Conseil municipal, membre de la commission des finances, demande la parole, Monsieur le Maire lui donne son accord.

Oscar Bocci conseille à l'assemblée délibérante de prendre le temps pour le choix du transfert de la maire-poste et modification bibliothèque plusieurs options pouvant être présentées.

Tour de table des commissions

Le projet culturel « festival Jean-Tardieu » aura lieu les 1, 2 et 3 décembre prochain organisé pour la commune par l'Amicale Villaronne et en respect du don d'un administré pour des animations culturelles. Le budget accordé par le Conseil municipal à cet évènement sera compris entre 2000€ et 3000€ et reversé à l'association l'Amicale Villaronne sur présentation d'une facture.

Yves Loir présente une expérimentation pour la mise à disposition des feuilles ramassées par les agents du Services Technique, cette expérimentation se fait avec le SMETON à la suite d'un appel à projet. Une affiche réalisée par le SMETON est présentée, pour donner suite à quelques remarques cette affiche sera modifiée.

Monsieur le maire fait part de la remarque de deux personnes sur la bonne tenue du cimetière et demande de communiquer cette information aux différents intervenants bénévoles et service technique.

Questions diverses

Fin de séance 23h40.

Fait et délibéré en séance, le 7 novembre 2023.